

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2017,
- 2- Année 2018 : abonnements divers,
- 3- Subventions aux associations pour 2018,
- 4- Baux logements mairie - Avenant modifiant le tarif horaire du nettoyage des parties communes,
- 5- Signalisation des lieux-dits,
- 6- Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020,
- 7- Achat d'un ordinateur portable – Présentation devis
- 8- Adhésion de la commune à l'association Mémoire Patriotique Armoricaïne
- 9- Affaires diverses.

1- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2017**

Validation du conseil.

2- **Année 2018 : Abonnements divers**

Monsieur le Maire présente les divers abonnements pour l'année 2018 :

Organisme	Cotisation 2018
La Vie communale	110.40 €
Journal Officiel	161.00 €
Berger Levrault	577.97 €
AMF (Association des Maires de France)	178.38 €
SAS SACPA (fourrière animale)	826.58 €

Accord du conseil

3- **Subventions aux associations pour 2018**

Monsieur le Maire propose aux élus de voter les subventions aux associations pour l'année 2018 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant 2018</u>
<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u>	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Foot Ball Club Gommenechois	425.00 €
Gouanarc'h Gwechal	Pas de demande
Artistes et Compagnie	Pas de demande

Essentielle Santé	Pas de demande
La vie de l'arbre	150.00 €
La Source	Pas de demande
Roz Aer	320.00 €
<u>AUTRES ASSOCIATIONS</u>	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
Bleuets de France	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Prévention Routière	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	266.00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Elève collège/lycée voyage (par élève)	30.00 €

Accord du conseil

4- Baux logements mairie - Avenant modifiant le tarif horaire du nettoyage des parties communes,

Monsieur le Maire informe qu'un avenant au bail des locataires concernés par le ménage des parties communes (quatre locataires au-dessus de la mairie) sera rédigé et transmis aux locataires puisque les tarifs de l'heure de ménage ont changé depuis le 1^{er} janvier 2018 : à savoir 22.60 € de l'heure soit 11.30 € à la charge de chaque locataire pour 2 heures de ménage par mois.

Les locataires recevront un courrier et un titre de régularisation sera émis pour le mois de janvier 2018.

Accord du conseil

5- Signalisation des lieux-dits

Le conseil municipal décide de reporter ce point par manque d'élément.

6- Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de la Communauté de Communes de Lanvallon-Plouha et de Leff Armor Communauté, une enveloppe financière globale d'un montant de 3.217.681 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,**
- **VALIDER, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Leff Armor Communauté, présenté par Monsieur le Maire,**
- **AUTORISER, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.**

7- Achat d'un ordinateur portable – Présentation devis

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de doter la commune d'un ordinateur portable.

Plusieurs sociétés informatiques ont été consultées, Monsieur le Maire présente les différents devis.

Le Conseil Municipal valide le devis de de la société BIOS basée à Guingamp, pour un montant HT de 469.42 €.

8- Adhésion de la commune à l'association Mémoire Patriotique Armoricaïne

CONSIDERANT la demande formulée par l'association « Mémoire Patriotique Armoricaïne » dont le siège est à Lanrodec et qui a pour objet d'animer et de promouvoir le devoir de mémoire historique local des communes de la communauté de communes du Leff Armor communauté,

CONSIDERANT la responsabilité de la commune dans la commémoration des luttes patriotiques du passé pour transmettre cette histoire aux jeunes générations et la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal pour faire vivre l'histoire communale et la resituer dans son contexte territorial,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- **d'adhérer à l'association « Mémoire Patriotique Armoricaïne » et de verser un cotisation calculée sur la base de la taille de la population (Insee 2015), soit 0.20 € par habitant (soit 109 € pour Gommenec'h) ;**
- **de préciser que cette adhésion n'entraînera pas d'immixtion dans la vie de l'association autre que celle reconnue à tout adhérent ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.**

9- Affaires diverses

Le budget de la commune sera voté le lundi 9 avril 2018 à 18 h 00.